

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/14931  
29 mars 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 91ème séance plénière de sa trente-sixième session, le 9 décembre 1981, l'Assemblée générale a adopté la résolution 36/86, intitulé "Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique"<sup>a</sup>.

Au paragraphe 3 de la résolution 36/86 A, l'Assemblée générale

"Prie le Conseil de sécurité de redoubler d'efforts pour interdire toutes les formes de coopération et de collaboration avec le régime raciste de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire et, en particulier, d'entreprendre une action coercitive efficace contre ce régime pour l'empêcher de menacer davantage encore la paix et la sécurité internationales en acquérant des armes nucléaires;"

Au paragraphe 5 de la résolution 36/86 B, l'Assemblée générale

"Prie le Conseil de sécurité d'interdire, conformément à la recommandation de son comité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud, toutes les formes de coopération et de collaboration avec le régime raciste d'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire;"

-----

---

<sup>a</sup> Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir document A/RES/36/86.

